



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique**

**A Liege, M.DC.LXXIII.**

Article I. De la Recherche des Benefices & Conditions Ecclesiastiques.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37889**

DES  
**OBLIGATIONS**  
 DES  
**BENEFICIEZ,**  
 ET DE QUELQUES SUITES  
 ET REMARQUES IMPORTANTES  
 qui regardent tout cét  
 Ouvrage.

**TROISIEME PARTIE.**

DE  
**LA RECHERCHE**  
 DES BENEFICES ET  
 CONDITIONS  
 ECCLESIASTIQUES.

ARTICLE I.

*Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Math. 6. v. 25.*



I je ne m'étois obligé de donner un abregé de chacune de nos obligations principales, je n'aurois point sans doute touché à celle-cy.

534 *De la Recherche des Benefices, &c.*  
dout l'abus est condamné à tant de peines par les Saints Canons, par les Peres, & par les Statuts Ecclesiastiques, qui declarent que le desir deregulé que l'on a de se jeter trop tôt dans la Clericature pour en posseder les Benefices & revenus est la source de tous les malheurs de l'Eglise; au contraire je l'aurois-tierement laissé à la perte, non seulement des Ecclesiastiques, mais aussi des Laïcs, procureurs en cette rencontre de ceux qu'ils veulent avâcer selon le monde, & qu'ils perdent selon Dieu: car je puis dire, qu'entre toutes les veritez que j'ay recherché pour le bien de l'Etat Ecclesiastique, il n'y en a point qui m'ayt surpris comme celle-cy, en ce qu'elle produit de son propre fond le malheur extreme de l'Eglise de Dieu, en luy donnant une grande partie de ses Ministres, dont il s'étoit reservé la vocation & le chois, comme d'une chose à laquelle l'esprit humain ne peut jamais toucher que comme à un impie & sacrilege, s'il n'y est commis du Ciel. Quand je regarde d'un costé les Apôtres crier vers le Ciel, pour en apprendre lequel des deux grands Saints dont il estoit question devoit remplir la place de Judas dans l'Apostolat, crainte d'y mettre celuy que Dieu ne voulut pas, & de l'autre les Sages du monde, qui de

leur propre mouvement jettent dans la Clericature & dans les Benefices ce qui charge leur famille, sans demander à Dieu s'il le trouvera bon, ou mauvais. Je puis dire que la Religion n'a point, & ne peut avoir de plus impies ennemis, ny de plus cruels tyrans, que ces sortes de personnes: *Hodie promoventur ad Beneficia, dit un Pere, qui nesciunt, nescire volunt, immò discere erubescunt, & alios docere, & malos corrigere.*

Qui ne voit, que s'il est deffendu sous peine d'excommunication & de sacrilege aux Laïcs d'usurper les biens d'Eglise, c'est commettre le même, ou un plus grand crime, de faire des Prêtres & des Beneficiers pour grossir la cuisine du revenu de l'Autel. N'est-ce point un peché qui crie vengeance au Ciel contre ces frauduleux & injustes prevaricateurs de l'intention, & de la pieté des Fondateurs, qui peut estre sont encore dans les lieux où la Justice Divine exerce la rigueur de ses châtimens sur les coupables, pendant que ceux qui les en doivent delivrer par un saint usage de leurs bien faits, se regorgent des plaisirs de la vie aux dépens de ces pauvres Fondateurs? Quoy qu'il en soit personne ne doutera des malheurs qu'attire sur les familles, & sur les particuliers le mauvais employ des revenus

536 De la Recherche des Benefices, &c.  
des revenus des Ecclesiastiques, car on ne  
verra dans la plûpart, qu'emprunts, que  
dettes, & bouleversement de fortune, là  
où l'on étoit assez bien avant que le Be-  
neficiier & le Religieux mal appellez fus-  
sent entrez dans ces Benefices. Qu'on  
appelle les biens de l'Eglise comme l'on  
voudra, se sera toujours une teigne dans  
les biés du Laic, & une peste sur la con-  
science de ceux qui en font le mélange  
par un esprit de propre interét, & pour  
enrichir leur famille.

Mais il faut avancer vos enfans, me  
direz-vous ? hé quoy ! ne sçavés vous pas  
mieux les avancer, que par les biens de  
l'Eglise, qui ne leur profiteront jamais  
sans les dispositions qu'ils n'ont point ?  
*Quærite primum regnum Dei*, Matth. 6. v.  
33. Avancez-les au chemin de la vertu,  
& pensez à en faire des gens de bien a-  
vant que d'en vouloir faire des Eccle-  
siastiques, & gardez vous sur tout d'en  
disposer jamais que par les ordres de  
Dieu, qui sçait à quoy ils sont propres :  
ne voyez vous pas que bien loin de  
les avancer, vous les exposez au hazard  
evident d'une vie libertine, & aux pei-  
nes d'une malheureuse mort ? Qui vous  
a dit que vous pouviez engager vos en-  
fans dans l'Eglise sans sçavoir si Dieu a-  
gréra le choix que vous en faites ? & par  
consequét sans vous perdre vous même,

& vous attirer plus de malediction que vous n'avez de cheveux à la teste? où est vostre conscience & vostre jugement de jeter ainsi dās la Prétrise ou dans le Cloistre, ceux à qui vous ne voudriez pas donner le gouvernement de vos moindres affaires temporelles? tout le monde voit qu'il n'y a que l'interet humain qui vous fait agir comme vous faites: ouvrez les yeux & vous en verrez des millions de milliers, qui en faisant leur maison, comme vous faites la vôtre, se sont rendus miserables dans le temps, & peut-être dans l'éternité.

Si vous estes gens d'interest, quel interest vous doit presser plus fort que celui de vostre salut? Si vous apprehendez les peines, quelles peines devez vous plus craindre que celles qui n'auront jamais de fin: si vous recherchez les richesses, les honneurs & les plaisirs, où en trouverez vous de plus assurez que ceux du Paradis? si enfin vous craignez de vivre & mourir pauvres, comment ne craignez vous point de vivre & mourir heritiers de l'enfer & des flammes éternelles? Vos enfans diront peut-être: Quelles excuses aurez-vous les uns & les autres quand vous les aurez forcez à prendre les charges & les revenus dont ils auront si mal usé: c'est tout ce qui se pourra

538 De la Recherche des Benefices, & c.  
dire pour excuse, mais elle ne sera point  
écoutée.

Laissez donc le bien de l'Eglise à qui  
il appartient avec son Sacerdoce : igno-  
rez-vous encore que Dieu ne le veut  
donner qu'aux véritables Clercs qui ont  
l'esprit de Clericature, pour en être les  
fideles dispensateurs, & non pas aux  
dissipateurs, comme sont tous ceux qui  
ne les tiennent que de la main des  
hommes corrompus : & s'il est vray,  
comme l'experience l'enseigne tous les  
jours, que le bien mal acquis ne va  
point, ou rarement, jusqu'à la troisié-  
me generation, *De male acquisitis non gau-  
debit tertius haeres* : pourquoy ne craig-  
nez vous pas que le bien de l'Eglise dans  
les mains d'un homme mal appelé à la  
Clericature fasse perir toute sa fa-  
mille en tout ce qu'elle aura contribué  
à le faire Ecclesiastique & Beneficier ?  
pourquoy ces Clercs d'interet ne peri-  
ront-ils pas au moins aussi mal-heureu-  
sement que les voleurs qui ne vivent  
que de larcin, puisque le Fils de Dieu  
les tient pour tels, & jure par deux  
fois qu'ils le sont, *Amen, amen dico vobis :*  
*qui non intrat per ostium in ovile ovium,*  
*sed ascendit aliunde, ille fur est & latro,*  
Joan. 10. vers. 1. Pensez-en tout ce  
qu'il vous plaira, mais croyez que ja-  
mais personne ne fera bien dans l'Egli-

se, s'il n'y est appellé de Dieu. Jusqu'à  
quand vous jouerez-vous ainsi du Sacer-  
doce & du troupeau de JESUS-CHRIST  
pour lequel les Anges & les Saints ont  
toujours eû tant de respect ? ayez au  
moins pour luy autant de soin que vous  
en avez pour vos chevaux & autres bé-  
tes domestiques, à la conduite desquel-  
les vous craignez tant de mettre des va-  
lets negligens & incapables de les bien  
conduire : pourquoy luy aurez-vous  
moins de fidelité qu'à celui de vos amis  
qui vous demanderoit un Precepteur  
pour ses enfans ? luy donneriez-vous un  
homme difforme, un ignorant, un  
vicieux ? *etc.* non certes, ne cherche-  
riez-vous pas parmi tous ceux de vô-  
tre connoissance, & n'employeriez-vous  
pas vos amis pour luy donner le plus ca-  
pable & le mieux qualifié qui se pour-  
roit trouver ? A quel excez d'aveugle-  
ment êtes-vous donc venus, vous qui  
osez donner à Dieu même pour la con-  
duite de ses enfans toutes sortes de gens  
indifferemment ? Qui seront les châti-  
mens qui vous pourront purger d'un si  
damnable crime ? certes je ne sçay si  
Dieu vous le pardonnera jamais, je dis  
à vous tous, Sages du monde, qui en  
voulant faire des Ecclesiastiques sans  
vocation, ne faites que des debauchez,  
des libertins & des veritables officiers



540 De la Recherche des Benefices, & c.  
de Satan, par lesquels ils perd plus d'a-  
mes en un an, que Dieu n'en gagne peut-  
estre avec les siens en un siecle tout en-  
tier.

A-t'on jamais veu des esprits plus a-  
veugles? l'ambition toute seule fait au-  
jourd'huy des Clercs & des Beneficiers,  
fussent-ils grossiers & terrestres comme  
la terre même, & vicieux comme des  
Philoxenes; l'or, l'argent & le credit  
les feront passer. Ah titulaires, peres &  
meres, & amis du temps! à quoy pen-  
sez-vous, en vous exposant ainsi à voir  
bien-tôt par vôtre moyen des gens avoir  
la charge des ames ausquels on ne vou-  
droit pas faire credit d'une pistole, tant  
leur mauvaise vie les aura decreditez?  
*Nunc multi*, dit un Pere, *intrant per nefas,*  
*intrant ut vulpes, regnant ut lupi, moriuntur ut*  
*canes*: N'importe *peream dum regnet, occidat*  
*modò imperet*, dit un parent interessé com-  
me fit autrefois la mere de Neron, nous  
voulons avoir un Prestre, voila un Be-  
nefice qui ne luy peut mâquer, Monsieur  
& Madame prieront pour le faire pour-  
voir de l'Abbaye, ou du Prieuré, ou au  
moins aura-t'il une Cure fort conside-  
rable: voilà bien du zele pour faire des  
reignes, qui ne feront jamais que rong-  
ger la Clericature: faut il tant de myste-  
re pour damner cet enfant de famille, &  
ce Beneficier avec la pluspart de ceux

qui mal-heureusement se trouveront sous sa conduite ? à quoy bon prendre tant de peine pour élever des Loups qui perdront le troupeau, au lieu de le conserver ? où est donc l'esprit de Monsieur & de Madame qui s'engagent si aveuglement à rendre compte à Dieu de tous les maux que feront dans l'Etat Ecclesiastique ceux qu'ils y auront engagez mal à propos, & sans y estre appelez de Dieu ? pourquoy ne laissent-ils faire à nos Seigneurs les Evéques à qui les lumieres sont données d'en haut pour connoistre ceux qui les peuvent ayder dans le gouvernement des ames dont ils sont les premiers chargez ? Mais pourquoy les Evéques ne sont-ils fermes, incorruptibles & inébranlables en cette rencontre comme des Athanases, des Chrysostomes, des Ambroises, des Charles Borromée, des Barthelemys des Martyrs, & pour quoy les Patrons & les Collateurs ne le sont-ils pas ? Il n'est que trop visible, que si il n'y avoit dans l'Eglise que la seule obligation de la bien servir on ne feroit point tant de Clercs de faveur, & d'interet, *Plures sunt Clerici*, dit un Pere, *qui volunt beneficia sed nolunt sufferre beneficiorum onera : suscipiunt gregem Dei, non ut verbo & exemplo pascant, sed ut pascantur à grege, voluptuosè, delicatè & luxuriosè viventes.*

Qui voudra voir ces veritez plus au long qu'il liſe Marcantius *de Virga Aaron*, Bonacina *de Sacram.* Card. Tolet. *in Mor.* Bauny *dans ſa Prat. Can.* le Concile de Trente, &c. & qu'il apprenne des Peres, ſur la vocation de Saint Pierre au gouvernement de l'Egliſe, que ſi le Fils de Dieu l'interrogea juſqu'à trois fois, *Petre amas me ?* ce fut pour avertir les Prelats & tous ceux qui s'employent à donner à l'Egliſe des Prêtres & des Beneficiers, d'en faire le choiſ avec toutes les circonſpections poſſibles, afin de ne rié precipiter dans une affaire de ſi grande conſequence. Hé pourquoy y faut-il regarder de ſi prés: c'eſt, dit le Prophete, parce que c'eſt à eux à qui Dieu en fera rendre compte tres-exactement. *Propterea Paſtores audite verbum Domini, hac dicit Dominus Deus, Ecce ego ipſe ſuper Paſtores requiram gregem meum de manu eorum, & ceſſare faciam eos ut ultra non pascant gregem, nec pascant amplius Paſtores ſemetipſos, & liberabo gregem meum de ore eorum, & non erit ultra eis in eſcam,* Ezechiel. 34. verſ. 10. Mais voyez ce Chapitre tout entier ſans manquer: & cependant c'eſt à quoy on penſe le moins, on ſe met bien plus en peine de ſçavoir ce que vaut le Benefice, que de conſulter Dieu ſur la vocation au Benefice, de laquelle dépend tout le bon ou mal

Que vaut-il ! hé que veut-on qu'il vaille, que le Paradis à celuy qui s'acquittera bien de ses charges, & l'Enfer à celuy qui en abusera ? on a tant de peine pour s'accommoder parce qu'un Benefice vaut mieux que l'autre : en quoy vaut-il mieux ? en revenus temporels, c'est bien mal l'entendre, car plus il y en a, plus est grande l'obligation & la peine de l'employer comme il faut, c'est à dire aux plus pressantes nécessités. Le Benefice ne peut donc mieux valoir, si ce n'est qu'on y trouve plus de moyen de mieux servir Dieu & le prochain, en se sauvant soy-même.

J'y suis il y a déjà long-temps par l'avis de ceux qui me devoient conduire, & je n'ay point encore pû trouver ces satisfactions & ces douceurs que tant de gens s'y sont figurées jusqu'à present, j'ay beau y regarder, & le plus près que je puis, je n'y en vois point d'autres, que celle de la Croix, dans laquelle je dois chercher toute ma joye avec l'Apôstre, *Mihi autem absit gloriari nisi in Cruce Domini nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo*, Galath. 6. vers. 14. Hors cela je ne trouve dans la vie que des écueils d'autant plus dangereux, qu'ils aydent la nature à deregler la conscience, & à deshonnorer la Clericature dans le dernier excez, & je

ne vois rien de plus mal-heureux, que ceux qui ne trouvent que des roses parmi tant d'épines: il n'y a rien, dit S. Augustin, de plus doux, ny de plus charmant aux hommes de ce temps que les dignitez Ecclesiastiques, *Si adulatorie res agatur, sed apud Deum nihil miserabilius & damabilius*, Epist. 148. Et cependant celuy là n'est pas homme d'esprit, ny de credit qui ne sçait pas attraper les Benefices ou pour soy ou pour les siens, & presque toujours sans autre vocation que celle qu'on fait de soy-même sous la conduite de l'interet qui n'enfante que des sacrileges, & des voleurs spirituels par le pernicieux usage qu'ils font des revenus du Benefice, & des obligations de l'état qu'ils ont embrassé par pure consideration humaine, d'où procede la ruine de tant d'ames, qui se perdent par les scandales, & par tous les déreglemens dont est capable un Clerc sans vocation. Le grand Saint Gregoire ne pouvoit souffrir ces damnables maximes en laquelle ce fut, non pas même chez les plus Grands du monde (comme il le montre par sa lettre au Roy Childebert) Voudriez vous bien, luy dit-il, donner le gouvernement de vos armées à celuy qui n'auroit jamais porté les armes? ie m'assure que non, vous craindriez trop & iustement de perdre la victoire: hé comment osez-vous donc cōfier la charge des ames à des

personnes qui n'y ont aucune disposition, mais qui fument encores parmy les braffiers de la concupiscence ? ou au moins, dit un autre, à des écoliers fortans des classes avec aussi peu de vertu que de science Clericale? & quand il n'y auroit point d'autre vice que l'ignorance, n'est ce point encore trop dans un état qui requiert tant de lumieres ? ne faut-il pas avoir perdu la raison, pour se croire capable d'estre Prestre, Beneficier, & tout ce que l'ambition peut suggerer, parce qu'on a passé toutes les classes d'un College avec quelques marques de diligence ? c'est un abus si visible que je m'étonne comment il peut encore trouver où se cacher : tout le monde ne sçait-il pas que la science d'un College est commune à tous ceux qui estudient, & que de mille estudians il n'y en aura possible pas vingt Ecclesiastiques ? c'est trop, voulez-vous entendre ce jeune Ecclesiastique sur le recit de sa capacité ? Où avez-vous étudié, Monsieur ? j'ay fait toutes mes classes au College de N. j'ay fait mon cours de Philosophie & de Theologie. Voila qui est bien, c'est asseurement sçavoir quelque chose, mais qu'avez-vous appris en cela que n'ayent appris aussi bien que vous vos cōdisciples, dont les uns ont suivy le Palais, les autres la Medecine, & les autres l'Epée? avouez donc

546 De la Recherche des Benefices, &c.  
s'il vous plaît, qu'avec tout cela vous  
n'avez que ce qui est commun à tous,  
& vous n'avez pas ce qui est particulier  
aux Clercs, si bien qu'on peut dire que  
l'Avocat, le Medecin, & le Soldat avec  
qui vous avez étudié sont aussi capables  
de la Prétrise & du Benefice que vous.

Où est-ce donc qu'on apprend la science  
des Clercs? c'est dans les Seminaires  
que nos Seigneurs les Evêques ont establis  
pour cela, ou qu'ils doivent establis-  
sant autant qu'ils le peuvent à charge de  
répondre de l'éducation des Clercs. (*vo-  
catio & educatio Ecclesiastica multa dicit.*) Je  
vois bien tout ce qu'ils peuvent dire, ou  
tout au moins une partie, ils me par-  
donneront ma liberté, mais il n'y a re-  
mede, il ne faut qu'un peu de zele, & il  
ne faut que de commencer, comme nous  
en avons veu l'expérience dans le zele &  
dans la conduite de Monseigneur de  
Grammont Archevêque de Befançon  
touchant l'érection de son Seminaire, qui  
dans ses commencemens si heureux & si  
avantageux nous promet assurement en  
peu de temps la dernière forme & la der-  
nière perfection qu'on peut attendre de  
son zele & de ses Successeurs. *Stabit autem.*

C'est dans les Seminaires qu'on en-  
seigne la pratique de la theorie, & où  
l'on fait leçon continuelle des Vertus,  
des Saintes Lettres, des Sacrez Conciles,

des Peres , des Casuistes , & des Cere-  
monies Ecclesiastiques, ce qui ne se peut  
point dans les classes , ou tres-peu , à  
cause de la diversité des sujets & des in-  
clinations différentes. C'est donc une  
raillerie , de dire qu'un homme est ca-  
pable du Sacerdoce ou du Benefice par-  
ce qu'il est Philosophe & Theologien :  
c'est comme qui diroit, que le plus gros-  
sier païsan de la campagne peut aussi  
bien servir le Roy sous les armes , que  
le Capitaine le mieux instruit dans l'art  
militaire , & le plus hardy dans le com-  
bat , parce qu'il a de bras comme luy.  
Quelle differéce trouve-t'on entre deux  
ou trois Philosophes ou Theologiens en  
même degré de capacité , dont l'un  
veut estre Medecin , l'autre Conseiller,  
ou Avocat au Parlement & l'autre Pré-  
tre? n'est-il pas vray qu'avec cela seul ils  
sont également capables du Sacerdoce,  
du Bareaux & de la Medecine? & qu'ils  
ne peuvent exercer ny l'un ny l'autre  
avec leur seule Philosophie & Theolo-  
gie, sans s'exposer à de tres-lourdes fau-  
tes , & au peril de leur salut? Que faut-  
il donc à ce Scavant pour vivre en bon  
Medecin? il faut necessairement qu'il  
estudie en Medecine : il faut de même  
que celuy qui se veut donner au Palais  
s'applique fortement à l'étude du Droit,  
s'il ne se veut rendre ridicule & injuste



548 *De la Recherche des Benefices, &c.*  
dans la plûpart de ses procedures: & que  
le troisiéme qui veut étre Prêtre appren-  
ne auparavant les charges & les obliga-  
tions de la Prétrise dans un bon Semi-  
naire, ou tout au moins, s'il ne peut  
mieux, par la lecture de cét Abregé,  
jusqu'à ce qu'il les possede entierement,  
& avec cela, s'il est appellé de Dieu,  
qu'il se donne hardiment aux Autels  
pour y gagner les ames à celuy qui les a  
rachetées sur l'Autel de la Croix, mais  
qu'il s'assure que sans la sciéce des Clercs  
il ne peut vivre en Prêtre, ny mourir en  
predestiné.

Il y a sujet de croire que de ce mau-  
vais principe sortent deux grands maux.  
1. Le dégot des fonctions Ecclesiasti-  
ques. 2. La mes-intelligence d'entre  
nous & les Religieux, faute de s'enten-  
dre & de se communiquer. Un excel-  
lent Curé entendant la plainte de ses  
Confreres sur ce sujet, leur fit cette re-  
partie digne d'un esprit Chrestien & ver-  
ritablement Ecclesiastique: Mes Freres,  
je croy que ceux qui ont l'Esprit de l'E-  
vangile, & qui ne font rien dans nos  
Charges que par necessité, & dans l'or-  
dre qu'il se peut faire, ne sont pas blâ-  
mables s'ils s'efforcent de faire ce que  
nous devons faire: faisons mieux qu'eux,  
& vous verrez comment nous aurons  
l'avantage sur eux, les peuples suivent

la vertu, ou tout au moins le bruit de la vertu : tâchons donc de faire ce qu'ils font, & mieux encore si nous pouvons : ornons bien nos Eglises comme ils font les leurs, soyons modeſtes dans nos actions, ſoit dans l'Eglise, ſoit dans l'entretien comme ils le font, prêchons, instruifons & edifions les peuples, cultivons les ames de nos Paroiſſes avec toute la diligence poſſible, choiſiſſons de bons Prêtres pour nous y ayder, faiſons que tout ſoit dans le meilleur ordre dans nos Eglifes & dehors; & aſſurez vous que ce ſont les veritables moyens de conſerver nos droits, & d'aſſurer noſtre ſalut, ſans tous ces bruits qui font ſi peu de fruit, & qui bleſſent toute la charité Chrétienne, *Deus charitas eſt, & qui manet in charitate, in Deo manet, & Deus in eo, 1. Joan. 4. verſ. 16.*

Voilà pour le ſecond en peu de mots. Quant au premier, il eſt aisé de juger, qu'un homme n'a ny vocation ny aptitude à la condition qu'il a embrassée, lors qu'il la negligeen tout, ou dans la plus grande partie. Et qu'ainſi ne ſoit, que pourroit-on penſer, ſi entrant chez un menuifier (par exemple) on trouvoit tout en deſordre, ſon établis renverſé, ſes ciſeaux démanchez, ſes varlopes deſerrées, ſes rabots, ſes triangles & ſes équierres dans la Cour aux injures du

550 De la Recherche des Benefices, &c.  
temps, tous les autres outils qui d'un  
costé qui de l'autre, rouillez & gâtez,  
& le menuisier dans le jeu; dans le ca-  
baret, ou à la chasse, ne diroit-on pas  
qu'un tel n'a jamais esté propre à un tel  
métier, & qu'on luy a fait un tres-  
grand tort de l'y engager? ne peut-on  
pas, & n'en doit on pas juger de mé-  
me, si entrant dans une Eglise on trou-  
ve un Ciboire, dans lequel on remet  
toûjours Hosties sur Hosties sans le pu-  
rifier, ce qui est peché mortel dans la  
suite, un Tabernacle plein de poussiere,  
comme l'Autel qui le porte, des napes  
sales, des paremens déchirez & gâtez  
par les chiens, à qui l'on fait servir de  
table l'Eglise sainte & sacrée, qui est  
la maison de Dieu, sa demeure conti-  
nuelle, & l'Oratoire des fideles, *Do-  
mus mea, domus orationis vocabitur*, les  
araignées par tout, la place depavée, &  
le toit decouvert. Et si on entre dans la  
Sacristie on y trouve des Calices, des  
Corporaux, & des Purificateurs si sa-  
les, que les moins éclairez dans la Re-  
ligion n'en pourroient pas approuver  
l'usage, aussi est-il deffendu sous peine  
de peché mortel, les Chasubles, les  
Aubes & le reste jettez qui deçà qui de-  
là avec bien moins de soin que les co-  
lets, les mouchoirs & les chaussons de  
Monsieur. Ne peut-on pas croire, que

Monfieur n'a jamais esté né pour l'Eglise, & qu'il n'a de vocation à l'Etat Ecclesiastique qu'autant que luy en a donné le monde, ou l'interet temporel: il faudroit avoir perdu la raison & le sens commun pour en iuger autrement.

Mais enfin si vous me demandez en particulier quelle intention doivent avoir ceux qui prennent des Benefices, de laquelle je n'ay parlé jusques icy que confusement & generalement, je vous réponderay qu'il est certain selon la Theologie & le Droit Canon, que cette intention doit estre veritable & sincere, en sorte que celuy qui prend un Benefice, ou qui le possède déjà, doit proposer & se resoudre sincerement & de bonne foy de vivre Ecclesiastiquement, c'est un grand mot, mais veritable, & de recevoir les ordres que le Benefice demande dans le temps ordonné, & d'accomplir tous les devoirs qui sont attachez au Benefice. Ce sentiment est fort juste & ne peut pas être contesté raisonnablement. *Ita ut Beneficiarius teneatur habere animum non deserendi statum Ecclesiasticum, & intentionem clericandi, quæ non debet esse ullo modo formaliter & explicitè conditionata, quamvis possit esse implicite conditionata, hoc dicitur recta ratio, & le torrent des Docteurs va là, Dominicus Soto, lib. 10. de Iustitia & Iure, q. 5. art. 6. Navar. c. 15. n. 118.*

552 De la Recherche des Benef. Art. I.  
Azor. lib. 8. cap. 9. &c. Voyez le chap.  
*licet enim*, & le chap. *commissa. tit. de electio-*  
*ne in sexto.*

La difficulté qui reste consiste à sca-  
voir sous quelle peine oblige le défaut  
de cette intention dont nous venons de  
parler.

Il faut distinguer cecy, s'il s'agit de  
l'Episcopat & des Benefices curez, on  
est obligé quand on prend ces Benefices  
d'avoir l'intention susdite sous peine de  
peché mortel & de restitution des fruits:  
mais pour le regard des Benefices sim-  
ples, quoy qu'il y ait toujours obligation  
sous peine de péché mortel d'avoir cette  
intention, les Docteurs ne s'accordent  
pas à l'égard de la restitution des fruits.  
*vide Sylv. 2.2. de Iure & Iustit. q. 63. art. 2.*  
*quest. 2. & Bonal sur tout pour ce point,*  
*tom. I. tract. 20. lect. 7. 8. 9. 10.*



DE